

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 968 du 27 juin 2012 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1226865S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'avancement des sous-officiers de gendarmerie de carrière;

Vu la décision n° 2135 du 2 décembre 2011 (NOR : IOCJ1128675S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> août 2012:

Mattes, Emmanuel                      Nigend : 155 717                      Numéro de livret de solde : 8 013 456

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1<sup>er</sup> août 2012:

Deparis, Philippe                      Nigend : 102 224                      Numéro de livret de solde : 5 126 442

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> août 2012:

Rostoucher, Olivier                      Nigend : 168 597                      Numéro de livret de solde : 8 024 381

Fait le 27 juin 2012.

*Le colonel,*  
*commandant la gendarmerie de l'armement,*  
C. FRITSCH